



**PRESENTATION DES
PRESENTATION DES
COMPTES
COMPTES
ADMINISTRATIFS 2023
ADMINISTRATIFS 2023**

PREAMBULE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les comptes administratifs de la Commune.

Cette note présente le compte administratif 2023 du budget principal, mais également les comptes administratifs 2023 des budgets annexes « Lotissement Jacquard » et « Réserves foncières ».

PARTIE I

COMPTE ADMINISTRATIF

2023 BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de fournitures, l'entretien et les dépenses de fluides des bâtiments communaux, les prestations de services, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des produits des services à la population (garderie périscolaire, cantine, concessions cimetières, droits de place ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et partenaires.

L'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat de l'exercice précédent (N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer par elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour analyser les réalisations de l'année 2023, il convient de les comparer à l'année 2022.

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		CA 2022	CA 2023	Différence CA 2023 - CA 2022	En %
011	Charges à caractère général	1 271 514,09	1 464 704,34	193 190,25	15,2
012	Charges de personnel	2 031 732,57	2 182 790,98	151 058,41	7,4
014	Atténuation de produits	116 177,52	9 401,00	-106 776,52	-91,9
65	Autres charges de gestion	611 822,07	608 346,36	-3 475,71	-0,6
66	Charges financières intérêts	32 859,44	34 662,61	1 803,17	5,5
67	Charges exceptionnelles	13 406,00	15 165,42	1 759,42	13,1
68	Provisions	1 206,64	158,17	-1 048,47	-86,9
Sous total dépenses réelles de fonctionnement		4 078 718,33	4 315 228,88	236 510,55	5,8
042	Opérations d'ordre entre sections	299 538,97	307 005,04	7 466,07	2,5
TOTAL		4 378 257,30	4 622 233,92	243 976,62	5,6

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de 5.8% par rapport à 2022. Cette augmentation des dépenses reste cependant maîtrisée eu égard à la forte augmentation des prix en 2023.

- **Chapitre 011** : entre 2022 et 2023, les dépenses du chapitre 011 ont augmenté de 15.2%, en raison notamment de l'augmentation des prix des fournitures, des

matériaux, de certaines prestations, ainsi que de l'augmentation du coût des contentieux.

- **Chapitre 012** : En 2023, les charges de personnel ont augmenté de 7.4% par rapport à 2022. Plusieurs mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat sont venues impacter le budget. Un budget exceptionnel 2023 a été alloué au recrutement des agents recenseurs. Par ailleurs, plusieurs recrutements sont intervenus en 2023 notamment pour renforcer l'équipe affaires générales et l'équipe technique.
- **Chapitre 65** : les dépenses de ce chapitre sont quasiment stables entre 2022 et 2023. Les subventions versées aux associations se sont élevées à 333 103€.
- **Chapitre 66** : il s'agit des charges d'intérêts des emprunts en cours.
- **Chapitre 67** : ce chapitre comprend la commande de « Chèques Lire » pour le chéquier 3 étoiles, des annulations de titres sur exercices antérieurs et des subventions exceptionnelles versées aux associations.

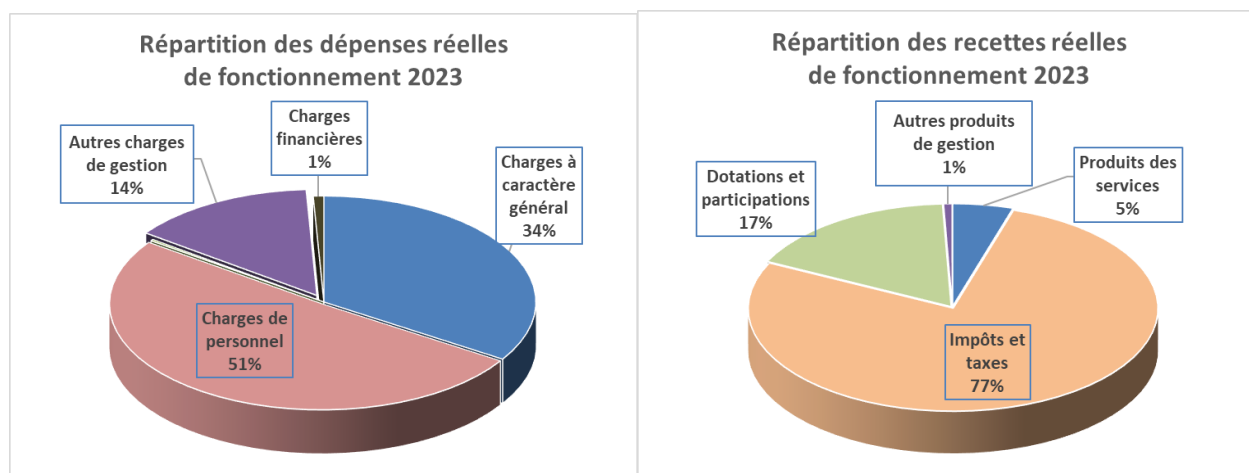
B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT		CA 2022	CA 2023	Différence CA 2023 - CA 2022	En %
013	Atténuation de charges	9 954,69	24 314,12	14 359,43	144,2
70	Produits des services	242 766,57	265 036,70	22 270,13	9,2
73	Impôts et taxes	4 181 370,95	4 311 900,36	130 529,41	3,1
74	Dotations et participations	881 438,49	949 331,56	67 893,07	7,7
75	Autres produits de gestion	38 853,48	37 800,88	-1 052,60	-2,7
76	Produits financiers	14 198,32	11 859,31	-2 339,01	-16,5
77	Produits exceptionnels	32 208,89	71 131,59	38 922,70	120,8
78	Reprise sur amortissements et provisions	275 679,66	105,00	-275 574,66	
Sous total recettes réelles de fonctionnement		5 676 471,05	5 671 479,52	-4 991,53	-0,1
042	Opérations d'ordre entre sections	30 988,92	34 966,95	3 978,03	12,8
TOTAL		5 707 459,97	5 706 446,47	-1 013,50	0,0

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont baissé de 0.1% par rapport à 2022 (quasiment stables).

- **Chapitre 013** : il s'agit des remboursements de la part salariale de titres restaurant et des indemnités journalières des arrêts de travail. On constate une augmentation des recettes de ce chapitre due à des accidents de travail de longue durée en 2023.
- **Chapitre 70** : les produits des services 2023 sont en augmentation par rapport à 2022. Les recettes issues de la facturation de la garderie et de la cantine ont fortement augmenté (+ 134%) suite à la dissolution de l'association du restaurant scolaire au 31/08/2023. La commune a accordé, à deux bénéficiaires, des servitudes en 2023, avec une contrepartie financière de 30 000€.
- **Chapitre 73** : le produit des impôts et taxes a augmenté en 2023 en raison de l'augmentation des bases fiscales (+7.1%), sans augmentation des taux d'imposition. Suite à l'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) au 1^{er} janvier 2023, la commune a perçu une recette de 72 542€.
- **Chapitre 74** : en 2023, la dotation de solidarité rurale est quasiment stable, seule la compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières bâties a augmenté.
- **Chapitre 75** : Ce chapitre correspond aux recettes des loyers des logements communaux, à la redevance de la CNR et, en 2023, à l'excédent du budget annexe « Lotissement Jacquard » suite à la clôture de ce budget.
- **Chapitre 76** : il s'agit des dividendes de parts sociales et de production.

- **Chapitre 77** : les produits exceptionnels 2023 ont fortement augmenté par rapport à 2022, en raison des condamnations liées à des contentieux urbanisme (41 149€).



En 2023, les charges de personnel représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement, tandis que les impôts et taxes représentent 77% des recettes réelles de fonctionnement.

II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

La section d’investissement est liée aux projets de la collectivité.

Elle regroupe ainsi :

- En dépenses : le remboursement du capital des emprunts et toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il peut s’agir notamment des acquisitions de terrains, d’immeubles, de mobilier, de matériel, de véhicule, d’études et de travaux.
- En recettes : elles regroupent les subventions perçues en lien avec les projets d’investissement, la taxe d’aménagement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les excédents de fonctionnement capitalisés (affectation du résultat de fonctionnement N-1 au compte 1068), les éventuels nouveaux emprunts et l’autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

A – LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		CA 2022	CA 2023	Différence CA 2023- CA 2022	En %
20	Immobilisations incorporelles (sauf compte 204)	39 876,72	28 311,16	-11 565,56	
204	Subventions d'équipement versées	176 871,00	155 102,00	-21 769,00	
21	Immobilisations corporelles	873 530,43	162 043,91	-711 486,52	
23	Immobilisations en cours	296 520,36	300 692,55	4 172,19	
	Opérations d'investissements	98 300,35	1 321 153,47	1 222 853,12	
	Sous total dépenses d'équipement	1 485 098,86	1 967 303,09	482 204,23	32,5
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		62 679,32	62 679,32	
16	Remboursement capital emprunts	370 389,64	269 383,00	-101 006,64	-27,3
	Sous total dépenses réelles investissements	1 855 488,50	2 299 365,41	443 876,91	23,9
040	Opérations d'ordre entre sections	30 988,92	34 966,95	3 978,03	12,8
041	Opérations patrimoniales	58 322,62	34 693,20	-23 629,42	-40,5
	TOTAL	1 944 800,04	2 369 025,56	424 225,52	21,8

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	DEPENSES REALISEES au 31/12/2023
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	28 311,16 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	162 043,91 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	300 692,55 €
Opération N°12 - Mairie	1 067,95 €
Opération N°13 - Ecoles	49 962,20 €
Opération N°17 - Espace polyvalent	74 712,00 €
Opération N°21 - Bâtiments communaux	57 646,72 €
Opération N°22 - Voirie	907 061,40 €
Opération N°23 - Réseaux et vidéo protection	39 453,23 €
Opération N°24 - Urbanisme	106 445,25 €
Opération N°25 - Divers	84 804,72 €
TOTAL	1 812 201,09 €

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2023 sont :

- **Chapitre 20** : Ce chapitre comprend les dépenses liées au marché de révision du PLU dont les acomptes réglés en 2023 s'élèvent à 23 773€
- **Chapitre 204** : Il s'agit de l'attribution de compensation d'investissement versée à Valence Romans Agglo pour 155 102€.
- **Chapitre 21** :
 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des espaces publics paysagers et routiers de l'entrée Nord : acomptes versés aux entreprises pour 22 381€
 - Extension de la vidéo protection et installation de la fibre optique entrée Nord, pour 17 471€
 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voiries chemin du Chez : solde du marché, pour 14 595€
 - Extension de la vidéo protection, installation de la fibre optique chemin du Chez, déplacement souterrain des réseaux de communications électroniques, pour 41 306€
 - Impasse Malmonta : dissimulation des réseaux téléphoniques, effacement des réseaux électriques, extension du réseau de la fibre optique, travaux génie civil vidéosurveillance, pour un total de 32 241€
- **Chapitre 23** : il s'agit du solde des travaux de voirie chemin du Chez pour un total de 300 693€
- **Opération N°12 – MAIRIE** : 1 068€ correspondent à un audit énergétique réalisé par le SDED
- **Opération N°13 – ECOLES** : il s'agit principalement du coût d'installation de brise-soleil orientables à la garderie périscolaire pour un coût de 28 927€.
- **Opération N°17 – ESPACE POLYVALENT** : Des études préalables au projet de rénovation énergétique, de réhabilitation et d'extension de l'espace polyvalent, les 1ères factures d'acompte du contrat de maîtrise d'œuvre, pour un total de 74 712€
- **Opération N°21 – BATIMENTS COMMUNAUX** :
 - Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage Led au gymnase, pour 25 860€
 - Ateliers services techniques : mise en conformité électrique du bâtiment pour 8 453€

- Salle Bamba – maison Tollet : remplacement des radiateurs et installation éclairage Led, pour 3 763€
- **Opération N°22 – VOIRIE :**
 - Pose de bordures pont du Maroc, chemin de Champfort, ilots directionnels chemin du Troubadour, pour un total de 31 894€
 - Solde des travaux de voirie chemin du Chez, pour 22 407€
 - Panneaux de signalisation et panneaux de rue : 5 961€
 - Travaux d'aménagement de l'entrée Nord : acomptes payés à hauteur de 622 934€
 - Travaux de voirie de l'impasse Malmonta : acomptes payés à hauteur de 191 463€
 - Etudes préalables pour le projet de travaux d'aménagement du boulevard des Remparts : 16 740€
- **Opération N°23 – RESEAUX ET VIDEO PROTECTION :** réseaux télécom, électriques chemin du Chez, borne d'irrigation rue Paul Cézanne, travaux de modification du branchement électrique du restaurant scolaire, coffret alimentation de la course cycliste des Boucles Drôme Ardèche, pour un total de 39 453€
- **Opération N°24 – URBANISME :**
 - Subventions pour l'amélioration de l'habitat : 8 000€
 - Acquisition d'un immeuble grande rue : 72 635€
 - Acquisition de 2 parcelles de terre Rivecourt Nord : 19 000€
- **Opération N°25 - DIVERS :**
 - Equipement pour les services techniques : débrousaieuse, nettoyeur haute pression, plateau porte barrières, mobilier de bureau ... pour un total de 13 109€
 - Service administratif : téléphone, mobilier, logiciels, refonte du site internet, pour un total de 11 396€
 - Police municipale : Radios, sono pour cérémonie, caméras nomades autonomes, pour un total de 10 616€
 - Festivités : acquisition de tables et blancs pour 5 699€
 - Acquisition d'un minibus d'occasion pour 29 500€ (mis à disposition des associations)
 - Diagnostic, inspection des ponts et ouvrages d'art : 14 172€

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2022	CA 2023	Différence CA 2023 - CA 2022	En %
10	Dotation fonds divers (hors compte 1068)	1 055 157,42	679 690,68	-375 466,74	-35,6
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 368 931,03	1 000 000,00	-368 931,03	-27,0
13	Subventions d'investissement	551 603,63	365 873,64	-185 729,99	-33,7
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles		7 541,66		
Sous total recettes réelles investissements		2 975 692,08	2 053 105,98	-922 586,10	-31,0
040	Opérations d'ordres	299 538,97	307 005,04	7 466,07	2,5
041	Opérations patrimoniales	58 322,62	34 693,20	-23 629,42	-40,5
TOTAL		3 333 553,67	2 394 804,22	-930 127,76	-27,9

Les principales recettes d'investissement perçues en 2023 sont :

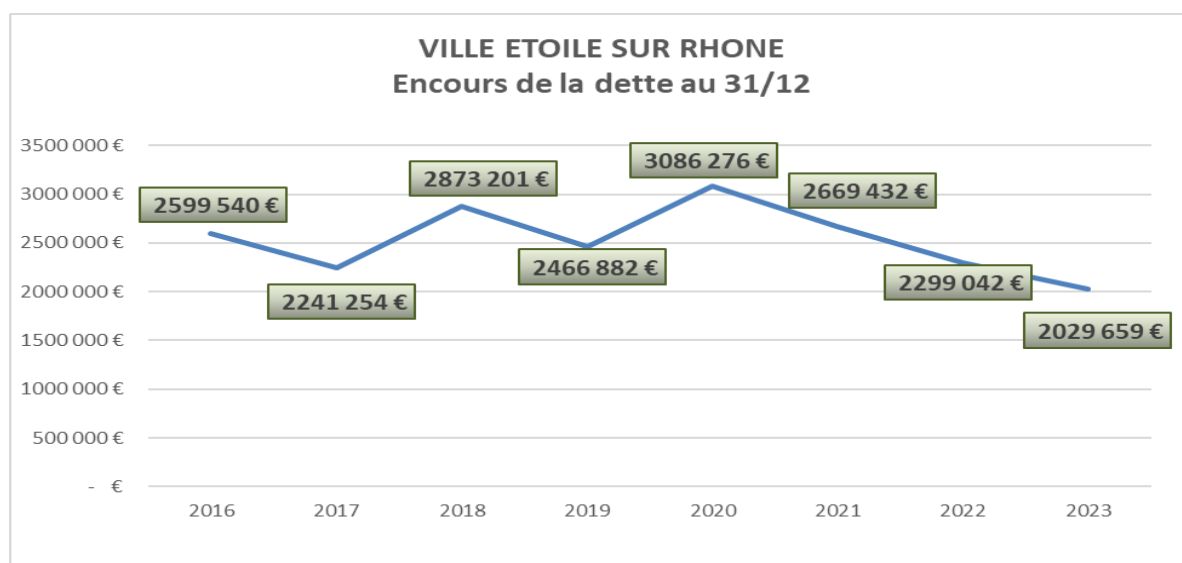
- **Chapitre 10** : Ce chapitre comprend les recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA sur certaines dépenses d'équipement (FCTVA) pour 259 503€ et de la taxe d'aménagement (420 188€)
- **Compte 1068** : il s'agit de l'excédent mis en réserve d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année N-1
- **Chapitre 13** : Ce chapitre regroupe l'attribution de compensation d'investissement perçue de Valence Romans Agglo pour 93 564€ et les subventions perçues de différents partenaires qui ont financé les dépenses d'équipement suivantes :

Nom du financeur	Objet des subventions	Montants perçus en 2023 (en €)
Préfecture de la Drôme	Subvention extension vidéo protection chemin du Chez	6 327
Préfecture de la Drôme	Subvention travaux voirie aménagement Entrée Nord	8 664
Région Auvergne Rhône Alpes	Subvention pose gazon synthétique terrain foot	227 000
Département de la Drôme	Acompte subvention travaux voirie aménagement Entrée Nord	24 059
Département de la Drôme	Amendes de police	1 949
SDED	Subvention éclairage Led gymnase	4 310
Total subventions perçues en 2023		272 309

Aucun emprunt n'a été contracté en 2023 pour financer les investissements de l'année.

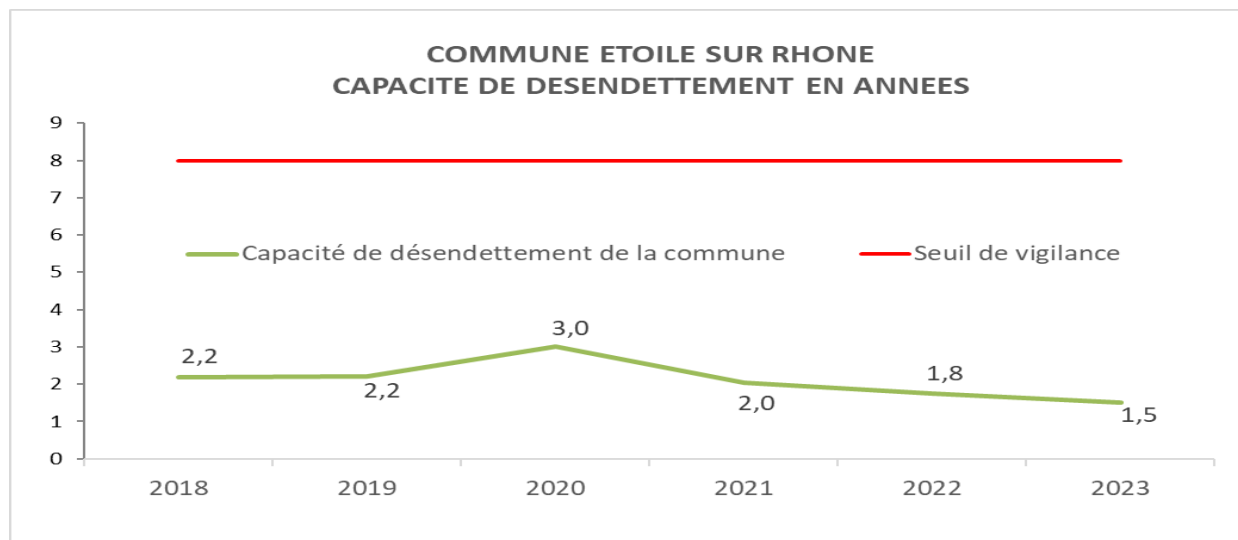
III – LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 2 029 659€. Le dernier emprunt a été contracté en 2020 : 1 000 000€ au taux fixe de 0.87% sur 20 ans.



Calcul de la capacité de désendettement de la Commune : cet indicateur, exprimé en nombre d'années, répond à la question « En combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute ». Un indicateur qui augmenterait indiquerait donc une situation qui se dégrade.

On peut constater que la commune d'Etoile Sur Rhône est très loin du seuil de vigilance fixé à 8 ans.



IV – CALCUL DES RESULTATS

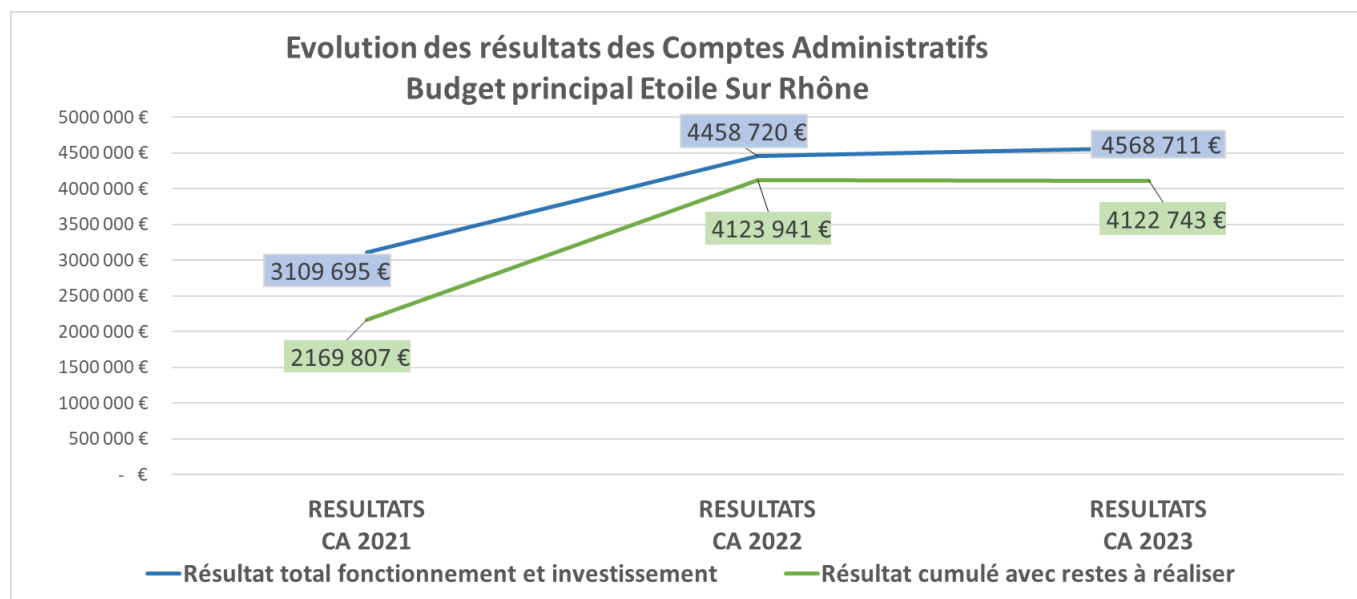
Le résultat net de fonctionnement de l'exercice 2023 (sans tenir compte du résultat de fonctionnement reporté 2022) est inférieur à 2022 mais reste élevé : 1 084 213 euros.

Le résultat net d'investissement de l'exercice 2023 est en baisse par rapport à 2022 mais reste positif : 25 779€.

Le résultat total 2023 des deux sections (fonctionnement et investissement), intégrant les résultats reportés 2022, est en hausse par rapport à 2022 : 4 568 711€

	RESULTATS CA 2021	RESULTATS CA 2022	RESULTATS CA 2023
Fonctionnement de l'exercice N	1 048 793 €	1 329 203 €	1 084 213 €
Résultat reporté N-1	2 489 944 €	2 169 807 €	2 499 009 €
Résultat section Fonctionnement	3 538 738 €	3 499 009 €	3 583 222 €
Investissements de l'exercice N	- 365 862 €	1 388 754 €	25 779 €
Résultat reporté N-1	- 63 181 €	- 429 043 €	959 711 €
Résultat section Investissement	- 429 043 €	959 711 €	985 489 €
Résultat total fonctionnement et investissement	3 109 695 €	4 458 720 €	4 568 711 €
Solde restes à réaliser investissement (recettes-dépenses)	- 939 888 €	- 334 779 €	- 445 968 €
Résultat cumulé avec restes à réaliser	2 169 807 €	4 123 941 €	4 122 743 €

Le graphique ci-dessous montre une belle progression des résultats depuis ces trois dernières années.



V – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 (en euros) au BP 2024						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE des SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2022		2 499 009,17		959 710,75	-	3 458 719,92
Réalisations de l'exercice 2023	4 622 233,92	5 706 446,47	2 369 025,56	2 394 804,22	6 991 259,48	8 101 250,69
Totaux	4 622 233,92	8 205 455,64	2 369 025,56	3 354 514,97	6 991 259,48	11 559 970,61
Résultats de clôture 2023		3 583 221,72		985 489,41		4 568 711,13
Résultat de fonctionnement 2023 à affecter :		3 583 221,72				
Besoin de financement de la section d'investissement						1
Excédent de financement de la section d'investissement			985 489,41			2
			Dépenses	Recettes		
		Restes à réaliser	611 905,69	165 937,30		3 4
Besoin de financement au titre des R.A.R.			445 968,39			5 = 3-4
Excédent de financement au titre des R.A.R.						6 = 4-3
Besoin de financement global						
Excédent de financement global				539 521,02		=2-5
Décide d'affecter la somme de			1 000 000,00			au compte 1068-Réserves au BP 2024 (section d'investissement - recettes)
et de reporter la somme de			2 583 221,72			au compte 002 au BP 2024 (excédent de fonctionnement reporté - recettes)

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Pour 2023, le résultat à affecter est le **résultat de la section de fonctionnement cumulé**, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 tenant compte du report du résultat de fonctionnement 2022, soit **3 583 221.72€**.

L'affectation du résultat de fonctionnement doit au moins couvrir le besoin de financement de la section investissement (cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser). Pour l'exercice 2023, étant donné que la section investissement fait apparaître un **excédent de financement global**, le résultat cumulé de fonctionnement 2023 peut être reporté en totalité au budget 2024, en recettes de fonctionnement au R002.

Cependant, l'assemblée délibérante peut également décider l'affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement en réserves, au compte « 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé » (recette d'investissement).

Il est alors proposé l'affectation suivante du résultat de fonctionnement 2023, au budget 2024 :

- **1 000 000€ au compte 1068 (recette d'investissement)**
- **2 583 221.72€ au compte R002 (recette de fonctionnement)**

PARTIE II

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE

« LOTISSEMENT JACQUARD »

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - LOTISSEMENT JACQUARD					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Libellé	Montants HT en €	Recettes	Libellé	Montants HT en €
6045	Maîtrise d'œuvre	1 571,90	002	Résultat reporté N-1 (excédent)	139 790,64
605	Travaux	52 482,11			
6522	Excédent des budgets annexes	1 217,75			
65888	Arrondis de TVA	0,12	7588	Arrondis de TVA	0,20
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	84 518,96			
TOTAL		139 790,84	TOTAL		139 790,84
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Libellé	Montants HT en €	Recettes	Libellé	Montants HT en €
001	Résultat reporté N-1 (déficit)	84 518,96	3555	Terrains aménagés	84 518,96
3351	Travaux en cours				
3555	Terrains aménagés				
TOTAL		84 518,96	TOTAL		84 518,96
CALCUL DES RESULTATS 2023					
Section fonctionnement		- €			
Section investissement		- €			
RESULTAT GLOBAL 2023		- €			

Les résultats 2023 de ce budget annexe sont à 0 puisqu'il a été clôturé au 31/12/2023. L'excédent constaté de 1 217.75€ a été transféré au budget principal de la Commune.

PARTIE III

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE

« OPERATIONS IMMOBILIERES

RESERVES FONCIERES »

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - OPERATIONS IMMOBILIERES RESERVES FONCIERES					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Libellé	Montants en €	Recettes	Libellé	Montants en €
608	Frais accessoires	9 886,08			
66111	Intérêts	11 065,77			
66112	Rattachement intérêts courus non échus	-6 455,03			
661122	Montant ICNE exercice N-1	5 275,34			
71355	Variation stocks des terrains aménagés	868 437,18	71355	Variat* stocks Terrains aménagés	878 323,26
			796	Transfert de charges financières	9 886,08
TOTAL		888 209,34		TOTAL	888 209,34
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Libellé	Montants en €	Recettes	Libellé	Montants en €
001	Résultat reporté N-1 (déficit)	623 076,46			
1641	Remboursement capital emprunt	44 840,93			
3555	Terrains aménagés	878 323,26	3555	Terrains aménagés	868 437,18
TOTAL		1 546 240,65		TOTAL	868 437,18
CALCUL DES RESULTATS 2023					
Section fonctionnement		- €			
Section investissement		- 677 803,47 €			
RESULTAT GLOBAL 2023		- 677 803,47 €			

Les opérations comptables intervenues courant 2023 concernent uniquement le remboursement de l'emprunt de ce budget annexe et les écritures de stocks. Au 31/12/2023, le capital restant dû s'élève à 200 520€.